

LETTRE DES AMIS n° 129

* VŒUX POUR 1996

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne adressent aux Conservateurs et à l'ensemble du personnel des Archives départementales et municipales de Toulouse, ainsi qu'à tous les Amis, leurs meilleurs vœux pour l'année 1996.

* COTISATION 1996

La cotisation pour l'année 1996 s'élève à 130 F. Il convient d'en adresser, sans tarder, le montant à notre Association 11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse.

Les chèques doivent être **obligatoirement libellés à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**. Indiquer au dos du chèque "Cotisation 1996".

La cotisation des **étudiants** est fixée à **65 F**.

Les nouveaux amis ayant adhéré à notre Association depuis le mois de juillet sont dispensés du paiement de la cotisation pour 1996.

Note importante :

Afin d'alléger notre travail de secrétariat, nous vous informons qu'il ne sera plus adressé désormais de **timbre de validation** justifiant du paiement de la cotisation annuelle.

Cette mesure ne vous dispense pas, bien sûr, de régler celle-ci (130 F cette année) ; c'est à cette seule condition que vous pourrez continuer à recevoir la "Lettre des Amis" et les "Petites Bibliothèques", à assister aux cours de paléographie et à bénéficier de toutes les autres prestations réservées aux adhérents.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



En cas de retard trop important, **une lettre de rappel** vous sera adressée ; si elle reste sans suite nous considérerons que vous ne souhaitez plus faire partie de notre association et nous procéderons alors à la radiation de votre nom.

Le Bureau

* DATES À RETENIR

Samedi 20 janvier 1996, à 9 h 30 précises, aux **Archives départementales**, premier cours de **paléographie moderne** par Madame **Geneviève Cagniant-Douillard**, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne.

Vendredi 26 janvier prochain, Monsieur **Alain Daguerre de Hureaux**, Conservateur du Patrimoine, Directeur du Musée des Augustins, nous présentera la remarquable exposition consacrée à l'œuvre du grand sculpteur polonais **Auguste Zamoyski** qui vécut à la fin de sa vie, tout près de Toulouse, à Saint-Clar de Rivière. Notre amie, **Madame Hélène Zamoyska** nous fera l'honneur et l'amitié d'être parmi nous, ce jour-là.

Rendez-vous, à **10 heures précises**, devant le **Musée des Augustins**, 21, rue de Metz.

Nous remercions bien vivement Monsieur **Daguerre de Hureaux** qui nous fait parvenir le texte suivant qui nous permettra de mieux connaître **Auguste Zamoski** et de mieux comprendre son œuvre.

Auguste Zamoyski (1893-1970)

Nombreux sont les artistes, tels Picasso, Matisse ou Boccioni, qui, autour de la naissance du Cubisme, ont partagé l'exercice de leur art entre peinture et sculpture. On ne pourrait en dire autant d'Auguste Zamoyski qui, d'emblée, s'affirme essentiellement comme sculpteur : son œuvre dessinée est d'abord le vaste catalogue de précises études entreprises avant la confrontation directe au matériau brut.

À Berlin et à Munich en 1916 - il est alors engagé dans l'avant-garde polonaise -, à New York en 1921 - il y rencontre Marcel Duchamp - Auguste Zamoyski se montre attentif aux recherches de ses contemporains : le Portrait de Marcoussis, Eux deux - Envol, révèlent une connaissance approfondie des œuvres de Jacques Lipchitz, d'Henri Laurens ou d'Archipenko. La quête de l'abstraction n'est pas ici gratuite : les modèles demeurent intensément présents et la volonté d'analyse formelle ne le cède jamais à l'exigence de la vérité de la représentation et à son unité.

Autour de 1930, l'œuvre de Zamoyski s'oriente vers une recherche de matière, où les volumes simplifiés lui permettent d'exprimer sa quête de la "forme pure" par la taille directe de matériaux difficiles à travailler tels la pierre, le marbre ou le granit. On y sentirait volontiers ce souffle classique qui marque si profondément l'œuvre de Maillol.

Profondément attentif à l'être humain, Zamoyski y consacre l'œuvre des trente dernières années de sa vie. Le drame de la condition humaine le conduit à interroger les figures essentielles de la religion chrétienne : le grand Saint Jean-Baptiste en bronze exécuté au Brésil dont un exemplaire est présenté au musée des Augustins, est sans doute l'une de ses sculptures les plus expressives ; dans son modelé frémissant, c'est tout le travail originel de la terre, en laquelle l'homme s'origine et finit, qui est préservé et magnifié. Sa dernière sculpture, la Résurrection, devait servir de projet pour son propre tombeau.

*** POUR INFORMATION**

Mercredi 17 janvier 1996, à 21 heures, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse, conférence organisée par la Société toulousaine d'Etudes médiévales. **Monsieur l'abbé Georges Passerat**, Directeur du Collège d'Occitanie évoquera "**la Sainteté féminine dans l'Occitanie médiévale**" Douceline, Delphine et les autres...

St François et St Dominique qui mettent l'accent sur la pauvreté et la prédication rejoignent l'aspiration de nombreux chrétiens du XIIIe siècle, désireux de participer davantage à la vie de l'Eglise. L'air du temps porte à la revendication pour l'autonomie de la vie dans le monde. Les bourgeois et les artisans des villes de l'Europe entière, des Flandres à l'Italie désirent témoigner d'une authentique vie spirituelle sans abandonner leur métier ou leur vie familiale.

Ainsi l'Europe des béguins prend forme. Autour des couvents de Frères Mineurs un esprit de ferveur et de communion spirituelle se développe. En Occitanie la piété des citadins de Narbonne, Béziers ou Marseille investit les couvents de Cordeliers. Cette effervescence, qui prend vite des allures de contestation, suscite une vive réaction au sein de l'ordre franciscain et de la part de la hiérarchie catholique qui vit en Avignon.

Tel est le cadre historique du témoignage qu'ont laissé nos saintes occitanes, vivant d'une manière surprenante l'idéal de St François et de Ste Claire. Leurs Vies écrites en Occitan restent comme un des fleurons de la littérature médiévale en prose. Le lecteur y retrouve l'esprit ardent qui faisait chanter l'amour aux Troubadours.

C'est à la rencontre de Douceline, Delphine et les autres... que notre ami Georges Passerat nous convie cette fois.

*** LES TRAVAUX DES AMIS**

* Notre ami, le **D^r Roger Bourse** associé à **Georges Laborie** vient de publier un remarquable ouvrage consacré à l'histoire de L'Isle-Jourdain. Intitulé "**L'Isle-Jourdain d'hier et d'aujourd'hui**" cet ouvrage illustré de magnifiques photographies et de très beaux dessins dûs au talent d'**Isidore Duffis**, constitue, comme l'écrit fort justement dans sa préface **Maurice Bordes**, Président honoraire de la Société archéologique du Gers, "un véritable livre de références de l'histoire de L'Isle-Jourdain".

Les auteurs ont réalisé un authentique travail d'historiens. Les recherches approfondies auxquelles ils se sont livrés leur ont permis de nous offrir une foule d'informations passionnantes souvent inédites s'appuyant sur des sources solides.

De la préhistoire à nos jours rien d'essentiel n'a été oublié. Ajoutons à cela que l'ouvrage est fort bien présenté et remarquablement bien écrit.

En résumé : un livre qui désormais "comptera dans l'historiographie des villes gasconnes", un livre dont nous vous recommandons tout particulièrement la lecture.

* Dans le numéro de "*L'Auta*" du mois de novembre dernier nous relevons également deux articles très documentés et fort intéressants.

Le premier est de notre ami, **Robert Gillis**, Président de la Société des Toulousains de Toulouse et Amis du Vieux Toulouse et est consacré aux "**Grands magasins toulousains de jadis**".

Le deuxième, de notre ami, **André Hermet**, Vice-Président de la même Société, est intitulé "**Les boulangers de Toulouse, le pain du Gorp, la rue du Gorp**".

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Les vœux du sous-préfet de Muret pour 1814, aux maires de son arrondissement

Nous avons retrouvé dans les archives communales de Saint-Cizi, adressée cependant au maire de Lavelanet, une lettre circulaire du sous-préfet de Muret, le vicomte de Chazelles, offrant ses vœux pour 1814 aux maires de son arrondissement.

Sa connaissance, dans le style de l'époque, teintée du paternalisme d'une administration bienveillante, laisse entrevoir la désuétude qui imprègne le climat général.

"Sous-préfecture de Muret, le 31 décembre 1813,

A Messieurs les maires de l'arrondissement,

Messieurs,

Mes vœux pour mes collaborateurs et mes administrés en commençant une nouvelle année ne peuvent être que la continuité de ceux que je n'ai cessé et ne cesserai jamais de former pour leur bonheur.

Puisse l'année 1814 en donnant la paix à la France assurer la tranquillité des particuliers et des familles, cicatriser toutes les plaies, faire oublier et dédommager des sacrifices qui ne laisseront qu'un souvenir glorieux. Si nous parvenions à ce but désiré,

puisse-t-il ne rester à l'administration d'autre tâche que celle de faire chérir autant que respecter les lois !

Oui Messieurs, je vous le jure ! Je donnerai la moitié de mon existence pour consacrer tout à ne faire que des heureux dans mon pays ou des sentimens que je ne saurais exprimer aussi vivement que je les éprouve, m'attacheront toujours malgré l'injustice momentanée des hommes qui froissés dans leurs intérêts particuliers jugent, sans examen ni réflexion, et ne peuvent distinguer la loi de son organe, mais le magistrat trouve au fond de son cœur la plus douce récompense lorsqu'il peut encore faire le bien en adoucissant par tous les moyens licites la sévérité des mesures que telles ou telles circonstances commandent.

J'ai pu marquer le dernier jour de 1813 en allégeant pour toutes familles les peines qui les attendaient, en obtenant pour leurs enfants d'être traités comme s'ils n'avaient jamais désobéi.

J'ai pris sur moi de commencer 1814 en suspendant le fléau de la colonne mobile,

J'ai osé me flatter que secondé par vos soins nous pourrions obtenir quelques heureux résultats des conseils de l'amitié et de la réflexion.

Je ne veux pas parler ici de ce qui peut être encore amené de pénible pour nous et me borne aujourd'hui à un plaisir de vous renouveler l'assurance de ma sincère et affectueuse considération.

Le sous-préfet

le vicomte de Chazelles"

Dès le mois de mars 1814, le sous-préfet de Muret devait jouer un rôle important dans les événements qui affectèrent notre arrondissement et dont le principal fut le passage des troupes en retraite du maréchal Soult et de celles qui les poursuivaient de Hill et de Wellington. Les archives communales en ont gardé bien des épisodes.

Gabriel MANIÈRE

Document transmis par Madame **Marie-France Puységur-Mora,**
chargée de l'Antenne du Comminges

*** AVIS DE RECHERCHE n° 78**

Dans la lettre de vœux adressée à la fin de l'année 1813, aux Maires de son arrondissement, le sous-préfet de Muret évoque "**le fléau de la colonne mobile**".

Qui pourrait nous donner des renseignements sur ce qu'était, à la fin de 1813, **la colonne mobile** ?

*** AVIS DE RECHERCHE n° 79**

Existe-t-il une **statistique récente** indiquant la **taille moyenne** des jeunes Français ? Si oui, où peut-on la trouver ?

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon**

Voici trois inscriptions nouvelles.

La première a été relevée par notre ami, **Robert Gillis**, Président des "Toulousains de Toulouse et Amis du Vieux Toulouse", à **Bruniquel** dans le Tarn-et-Garonne.

Sur la façade d'une maison du village, on a inscrit ce vers du grand poète provençal Frédéric Mistral :

"Lo camin de Sant Jacques al paradis nous meno".
(Le chemin de Saint Jacques au paradis nous mène).

Les deux autres inscriptions ont été relevées par notre ami, **Louis Latour**, à l'intérieur de l'église de **Bourisp** dans les Hautes-Pyrénées. Les voici :

LA 1591 FUT FETA LA P
PINTURA ERA OBRIES
G.M. CARRER E D. CVRIA
(L'an 1591 fut faite la présente peinture [de l'église] étant ouvriers* Guillaume Carrère et D. Curie.)

*
* *

LA 1592 FUT ACABADA LA P
PINTURA ERA OBRIES IAN
BERMEIL E IAN BOÉ
(L'an 1592 fut achevée la présente peinture, étant "ouvriers" Jean Vermeil et Jean Boé)

Que nos deux amis soient bien vivement remerciés !

*** LETTRE ADRESSÉE PAR NAPOLÉON 1^{er} À SON BEAU-PÈRE FRANÇOIS 1^{er}(1) EMPEREUR D'AUTRICHE, le 20 mars 1811, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome**

Notre ami, M. **Edmond Vital** nous fait parvenir une photocopie de la lettre adressée par Napoléon 1er à son beau-père, l'Empereur d'Autriche, le jour même de la naissance du Prince impérial pour l'informer de l'heureux événement. Qu'il soit bien vivement remercié !

* "ouvriers" : membres de l'œuvre de l'église (la Fabrique) c'est-à-dire les marguilliers.

(1) François II, Empereur d'Autriche, a pris en 1804 le titre de François 1er.

La lettre qui provient de la Chancellerie impériale est signée de la main même de l'Empereur. On remarquera que lorsqu'il s'adresse à son beau-père, Napoléon 1er emploie la formule "Monsieur mon frère et beau-père". Par ailleurs avant de signer il a pris soin d'écrire "Le bon frère et gendre".

12
311
Monsieur mon Frère et beau-Père

C'est avec une extrême considération que je me confesse d'informer Votre Majesté que l'Impératrice maternelle et sa sœur viennent d'accoucher heureusement d'un Prince qui par sa naissance a reçu le Titre de Roi de Rome. Les vœux qui m'unissent à Votre Majesté et l'intérêt qu'elle prend à ma satisfaction se à celle de ma bien aimée Compagnie me donnent l'intime confiance qu'elle partagera la joie que nous suis éprouvés un événement aussi intéressant pour notre bonheur commun et pour celui de nos Peuples. Elle doit être persuadée que mes vœux provisions tout ce qui pourra lui arriver d'honneur et que mon plus grand desir est de pouvoir la complaire. Je vous envoie de la sincère estime et de la tendre amitié que je lui ai voués et avec lesquels je suis.

Paris le 20 Mars 1811.

Monsieur mon Frère et beau-Père
De Votre Majesté
Le bon frère et gendre
Napoléon

* LES ACTIVITÉS DE BOYER-FONFRÈRE, À TOULOUSE, AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1811

A la suite de la publication, le mois dernier, de la "Petite bibliothèque" consacrée au travail des enfants dans les manufactures de Boyer-Fonfrère, notre ami **Jacques Sicart** nous transmet une lettre manuscrite de Boyer-Fonfrère qui apporte des informations particulièrement précieuses sur les activités de cet industriel toulousain, au début de l'année 1811.

M. **Jacques Sicart** ayant décidé, par ailleurs, **de faire don de cette lettre aux Archives de la Haute-Garonne**, nous voudrions, en votre nom, le remercier bien chaleureusement⁽¹⁾.

Nous vous communiquons la lettre, dans sa totalité, avec la signature authentique de son auteur. Il s'agit d'une requête adressée à un certain Clauzade, Ingénieur en chef du Canal des Deux-Mers.

Afin de mieux comprendre l'objet de la requête nous joignons un plan du secteur du Bazacle du début du XIXe siècle sur lequel apparaît l'emplacement de la filature de Boyer-Fonfrère, plan provenant des Archives départementales.

Lettre adressée par Boyer-Fonfrère à M. Clauzade, Ingénieur en chef du Canal des Deux-Mers, à Toulouse

Toulouse, ce 5 février 1811

Monsieur,

Je viens vous prier de vouloir bien m'accorder l'autorisation de pratiquer au talus du franc-bord du Canal de Saint-Pierre et vis à vis de ma manufacture un escalier de même longueur et de même construction que celui qui se trouve sur le franc-bord opposé en face des possessions du Sieur Roques. L'activité que je viens de donner à mes moulins et à ma minoterie⁽²⁾ nécessite la construction pour ma facilité à charger les farines sur les barques du canal et à recevoir les bateaux de Garonne qui montent les blés que je reçois du Poitou.

J'en attends dans le moment présent un chargement de 1600 à 2000 hl et en attendant que vous ayez pu répondre à ma demande et que j'aye pu pratiqué (sic) cet escalier, je sollicite de votre obligeance de vouloir bien me permettre de les décharger sur le franc-bord.

(1) Cette lettre vient d'être déposée aux Archives départementales où elle peut être désormais consultée sous la cote 1 J 1123.

(2) En septembre 1810, Boyer-Fonfrère a acheté 6 meules à farine qu'il a fait installer au Bazacle. (Cité par H. Caussé, *Un industriel du temps de la Révolution et de l'Empire : François Boyer-Fonfrère*, DES, Toulouse s.d.) A.D.H.G. Wms 111.

J'ose me flatter, Monsieur, que ne trouvant aucun inconvénient à m'accorder l'autorisation que je réclame, vous voudrez bien m'en investir sans délai.

J'ai l'honneur d'être avec mes sentiments les plus distingués....

*Votre très humble R.
Et très obéissant serviteur.
P. B. Boyer Souffères*

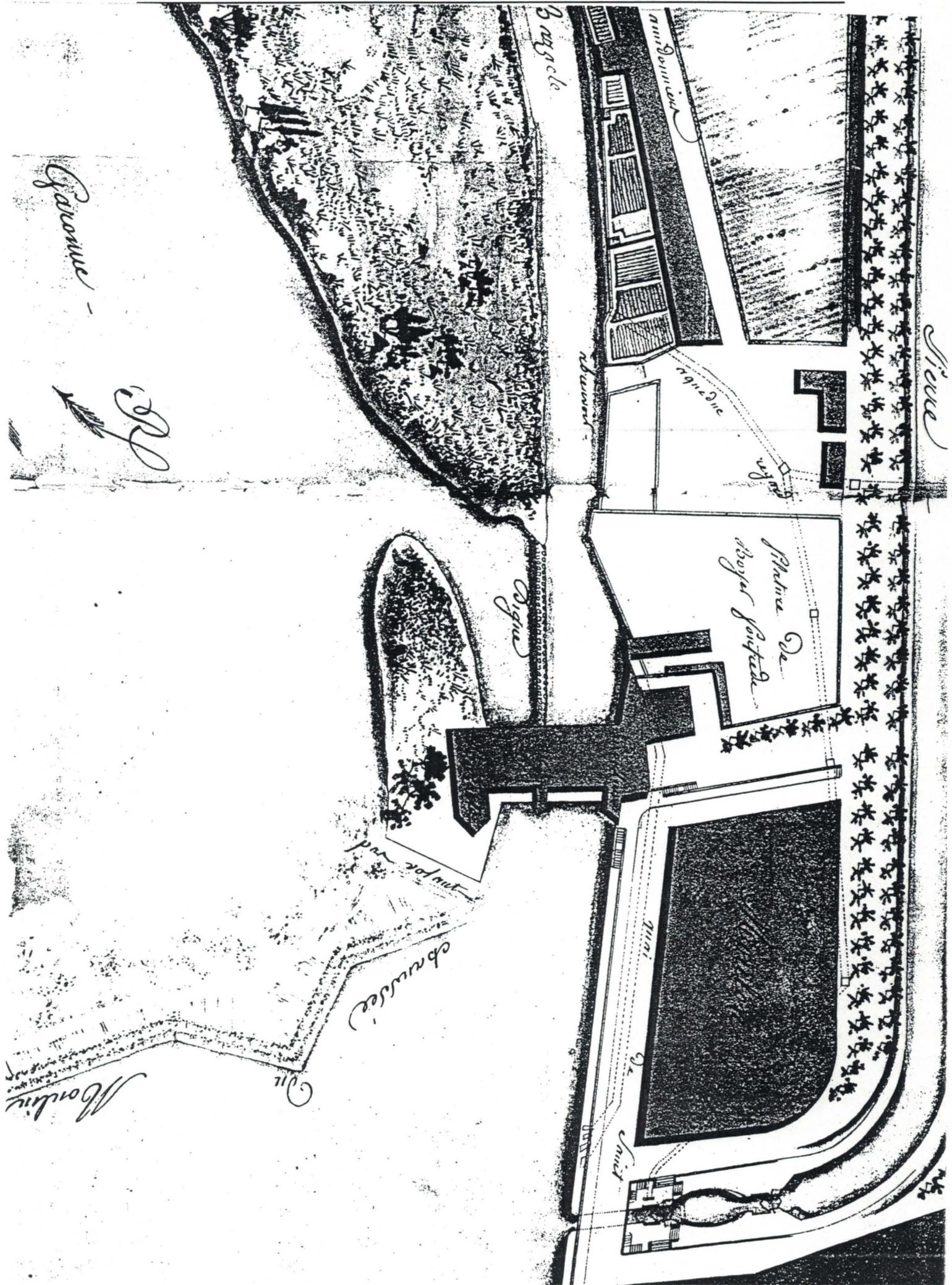
* IL ÉTAIT UNE FOIS CAUJAC (An II de la République)

Caujac, charmante petite bourgade au calme reposant, située au Sud-Est de Toulouse, à une dizaine de kilomètres d'Auterive, a connu elle aussi bien sûr, les tourments et les joies de la Révolution. L'an II de la République (1794) Une et Indivisible, fut même ici une année de péripéties, de remous sociaux, où se mêlaient la peur, la suspicion, l'angoisse, l'espérance, parfois le courage. Toutes ces histoires, de seigneurs émigrés, de curés, d'églises, de cloches, de règlements de comptes, mêlées à la peur des brigands, des "Vendéens" et aussi l'éventualité d'être soi-même suspecté, ont certainement largement atténué la joie ou l'ivresse d'une liberté nouvelle. Pour s'en convaincre il suffit de lire les comptes rendus de l'assemblée communale de cette époque; conservés aux Archives de la Mairie.

Cette année là, la commune de **Caujac** était administrée par une assemblée comprenant les Citoyens suivants :

Maire	:	Berdoulat Paul
Officiers municipaux	:	Gelas François Blanc Antoine Vincent Barthélémy Groc Jean Paredé Gabriel ⁽¹⁾
Agent National	:	Verdier Jean
Notables	:	Canredon Antoine, Cazajus Josef, Pampuzza Jean; Bepmale Antoine, Parédé Raymond, Groc Pierre, Carrière Jean, Maurette Jean, Joannin Pierre, Berdoulat (oncle)

⁽¹⁾ Le 27 fructidor an III, Gabriel Parédé faisait partie des 85 volontaires (fusiliers) composant la Garde Nationale de Caujac.



Ce conseil général de la commune a eu à prendre de nombreuses décisions dans cette époque bien troublée. En voici quelques unes.

En avril de cette année, sur décision du District de Rieux, il a fallu rassembler à la Mairie, les quatorze garçons célibataires et bien portants de la commune, pour désigner par tirage au sort les cinq qui remplaceraient les citoyens réformés pour "basse taille" et trop faibles pour le service de la République.

Il a fallu également nommer deux maîtres tailleurs, pour faire estimer les habits que la commune a donnés aux citoyens qui vont marcher au secours de la Patrie. (Les citoyens Jean Serres et Antoine Pampuza).

Le cas échéant on a délivré également des certificats de civisme et de "bon républicain" aux citoyens douteux.

On a rédigé une pétition au Directoire pour avoir l'autorisation d'établir un marché toutes les semaines et quatre foires dans l'année (février, mai, août, novembre).

On a vérifié l'évasion d'un détenu de la prison installée dans la Maison Commune.

Il a fallu aussi fixer les prix des céréales et denrées. Exemple au quintal :

Blé	:	40 livres 13 sols 5 deniers
Blé méteil	:	30 livres
Seigle	:	28 livres
Avoine	:	20 livres
Fèves	:	20 livres
La marque de pain	:	1 livre 11 sols 3 deniers

Le 8 août de cette année, le Maire, Paul Berdoulat, convoque l'assemblée à la Maison Commune et déclare :

"Citoyens, la République est en danger, et dans un danger imminent, nous sommes environnés de mal intentionnés, ils assassinent et désarment les meilleurs Patriotes, notre commune est désignée pour être une des premières victimes, à cause des sentiments qu'elle a toujours démontré depuis le commencement de la Révolution.

Notre commune se trouve sans armes et dépourvue de toutes munitions. Dans ce cas il est urgent de nommer deux commissaires qui se transporteront par devant les représentants du Peuple à l'effet de leur faire connaître les dangers qui nous menacent et notre triste situation."

(Ce qui fut fait)

Lettre du Procureur Syndic, à la Mairie de Caujac - Le 12 fructidor an II (29 août 1794)

"Conformément à la loi du 8.11.1791 qui punit de mort les émigrés et ordonne le séquestre de leurs biens, le Directoire du District de Rieux, arrête que le séquestre sera mis sur tous les biens meubles et immeubles appartenant à la Nation, par l'émigration des trois Durfort, héritiers institués de feu Alexandre Durfort, habitant de Caujac⁽²⁾.

⁽²⁾ On pratiquait la même séquestration des biens des pères et mères qui ont eu des enfants émigrés.

Le dit Verdier actuel jouisseur, sera de suite dépossédé par ledit commissaire, étant donné que Procureur de la commune et régisseur des dits biens, en détourne tout ce qu'il peut pour le mettre à couvert de la séquestration, et, qu'en outre de cette marque d'incivisme bien coupable il passe pour être très suspect d'aristocratie.

Je requiers qu'il soit suspendu de ses fonctions et mis en état d'arrestation en attendant d'être livré le cas échéant à l'accusateur public."

Signé : Alard, Procureur Syndic

Cet arrêté a été examiné par le conseil général de Caujac qui s'est déclaré fort surpris de la déchéance du Citoyen Verdier, étant donné que ce dernier avait toujours été reconnu par le conseil comme un bon et excellent patriote, ayant toujours rempli avec célérité ses missions.

Le 30 août 1794. Ce même Conseil Général a transcrit les arrêtés du Directoire du District de Rieux à l'effet de mettre sous séquestre les biens des émigrés de Durfort, et a nommé les commissaires pour assister aux opérations.

Même séance. Suite à l'arrêté donné par les représentants du Peuple, la municipalité a visité tous les domiciles des citoyens de la commune *"qui peuvent avoir des fusils de calibre et de chasse, des sabres, pistolets, piques et autres armes qu'y pouvoit avoir à leur pouvoir la leur ayant demandé relativement à l'article I du dit arrêté, pour armer les volontaires"*. Dans cette visite les Officiers Municipaux ont trouvé cinq fusils.

Seules les armes en bon état ont été récupérées et remises au District de Rieux ou à l'Armée du Centre où il y a de nombreux volontaires de notre municipalité.

Le Citoyen Maire relativement à l'article 9 du même arrêté qui porte que toutes les communes où la tranquillité publique est menacée, sont autorisées à garder les Armes qui restent, elles en aviseront le Directoire du District. Ajoute que personne n'ignore qu'aux environs de notre commune il se forme un noyau de contre-révolutionnaires, c'est-à-dire une "Vendée" qui menace la tranquillité publique de la plus grande affliction.

D'autre part une pétition est adressée aux autorités afin d'autoriser quelques habitants à garder leur fusil, étant donné que des "hordes de brigands" dépendant d'un voisinage où règne l'aristocratie, menacent notre commune, celle-ci étant la première à avoir dénoncé leurs perfides projets. Ils pourraient par vengeance faire une nouvelle tentative à leur manière très désagréable.

D'autres décisions furent prises, telles que :

- "Faire cesser le carillonneur" (sic).
- Faire descendre les cloches du clocher, à l'exception de celle de l'horloge. Les cloches étant amenées au parc d'artillerie à Toulouse, via Auterive, pour l'Armée du Centre - Raison invoquée *"Les Citoyens sont plus intéressés à la défense de la liberté qu'à entendre le bruit de plusieurs cloches"*.
- Les prêtres de n'importe quel culte devront prêter serment à la République.
- L'Eglise est débaptisée et appelée "Temple de la Raison" et ceci inscrit en gros caractère à l'extérieur de l'édifice.

Comme on peut le constater d'après les événements ci-dessus relatés, cinq ans après la prise de la Bastille, la Révolution donnait encore beaucoup de soucis à nos ancêtres,

alors que nous avons tendance à penser aujourd'hui que la Révolution c'était surtout 1789 et que tout s'était passé à Paris.

La transcription de tous ces documents m'a été permise lors de recherches généalogiques, grâce à la bienveillance de M. le Maire et à la collaboration de la très sympathique secrétaire de la Mairie, Mme Billac.

Henri PARÉDÉ

* LA TAILLE DES CONSCRITS DE 1810, À MERVILLE (31)

Il existe, aux Archives municipales de Merville, un registre broché contenant une liste de 60 conscrits originaires de la commune, désignés au titre de l'année 1810⁽¹⁾ comme susceptibles d'être appelés à accomplir leur devoir militaire. Pour chacun d'entre eux nous sont communiqués un certain nombre de renseignements utiles : le nom, l'âge, la situation de famille, la profession exercée, le signalement exact ainsi que la taille qui est indiquée de manière extrêmement précise (au millimètre près).

Nous avons pensé que ces 60 conscrits pouvaient constituer un échantillon suffisamment important pour nous autoriser à faire des remarques intéressantes notamment en ce qui concerne la taille. Nous avons donc, pour chacun d'entre eux, systématiquement relevé la taille, ce qui nous a permis de constater que celle-ci s'échelonne de 1,34 m à 1,77 m. S'il ne fait aucun doute que le plus petit des conscrits qui n'atteint que 1,34 m doit être considéré comme un "nain" que faut-il penser du plus grand qui mesure 1,77 m ? Faut-il pour autant voir en lui un "géant" ? Etant entendu que de nos jours cette taille n'a rien d'exceptionnel.

Mais, afin de nous faire une opinion valable de l'exacte répartition des tailles nous vous proposons le tableau ci-dessous qui rend compte de manière précise de la stature des conscrits mervillois de 1810.

Taille des conscrits de 1810 à Merville	Nombre de conscrits dénombrés
moins de 1,50 m	1 (1,34 m)
entre 1,50 et 1,543 m	7
entre 1,544 m ⁽²⁾ et 1,619 m	12
entre 1,62 m et 1,679 m	20
entre 1,68 m et 1,72 m	19
plus de 1,75 m	1 (1,774 m)

(1) Archives municipales de Merville S 4 : "Déclaration des mobilisables pour 1810".

(2) Indiquons que la taille minimale requise pour être incorporé a varié au cours des âges. Elle était de 1,538 m en 1799. Elle est de 1,544 m à partir de 1804 (mais cette règle ne sera plus respectée après la campagne désastreuse de Russie).

A titre d'information signalons qu'elle sera portée à 1,57 m en 1818 pour revenir à 1,54 m en 1830.

Source : "Population et Société" déc. 1977 n° 108, *Bulletin mensuel d'informations* édité par l'I.N.E.D. (Institut national d'Etudes démographiques).

Si l'on considère que la **taille minimale imposée aux recrues pour être incorporés en 1810 est de 1,544 m**, à Merville, cette année-là, 8 jeunes gens sur 60 se trouvent, en raison de leur insuffisance de taille, dispensés du service militaire, ce qui représente près d'un appelé sur 7. Convenons que ce nombre est relativement important.

Par ailleurs, **un tiers des jeunes Mervillois (20 sur 60) mesure moins de 1,62 m** et doit être considéré comme étant de petite taille. (1,62 m est, en effet, le seuil au-dessous duquel, au début du XIXe siècle, un homme est jugé comme étant petit⁽³⁾). D'autre part 20 conscrits sur 60 soit également **un tiers, mesure 1,68 m ou plus** et doit être considéré comme étant de grande taille⁽⁴⁾.

Si l'on calcule la **taille moyenne des conscrits mervillois**, on s'aperçoit qu'elle s'élève très précisément à **1,634 m**, ce qui est tout à fait comparable à la taille moyenne des conscrits français de la même époque.

On peut noter que cette taille a peu évolué depuis le XVIIIe siècle. Elle est, en tout cas, en tous points comparable à celle des soldats de la milice que le sort a désignés en 1733-34⁽⁵⁾ pour représenter la communauté de Merville.

On peut également remarquer, en élargissant notre champ d'investigation, que pour la période 1784-1790 les tailles d'une cinquantaine de jeunes gens appelés au tirage au sort pour désigner les "soldats provinciaux" dans la subdélégation de Grenade dont dépend la communauté de Merville, se situent dans une fourchette allant de 5 pieds à 5 pieds 3 pouces 6 lignes soit entre 1,62 m et 1,70 m⁽⁶⁾.

Si la taille moyenne des conscrits de Merville est restée à peu près stable du XVIIIe siècle à 1810, comment a-t-elle évolué au XIXe siècle ? Nous ne disposons malheureusement pas de statistiques pour répondre à cette question.

Nous savons cependant, en ce qui concerne la France en général, que la taille moyenne des conscrits s'est légèrement améliorée au cours du XIXe siècle. Elle s'est lentement, très lentement accrue pour atteindre **1,65 m en 1880**. Ce n'est qu'au cours du XXe siècle que l'accroissement de la stature est devenu beaucoup plus net, surtout depuis la fin de la 2e guerre mondiale. Au **1er semestre 1974**, la taille moyenne

(3) *Annales E.S.C.* juillet, août 1976 n° 4.

(4) Au début du XIXe siècle, un conscrit est considéré comme grand à partir de 1,68 m. (Anthropologie du conscrit, *Annales ESC*, août 1976 n° 4).

A ce sujet signalons que Napoléon 1er appelé familièrement, comme chacun sait, le "petit caporal" avait une taille supérieure à la moyenne des hommes de son époque puisqu'il mesurait 4 pieds 10 pouces 10 lignes soit 1,66 m.

(5) En 1733-34 le sort a désigné 2 jeunes gens de Merville Martin Crouzatié et Guillaume Mandrette qui mesurent tous deux 5 pieds demi pouce soit 1,633 m.

(A Toulouse 1 pied = 0,324 m ; 1 pouce = 1/12 de pied ; 1 ligne = 1/12 de pouce).

(6) A.D.H.G. C 639 Levée des soldats provinciaux de la subdélégation de Grenade.

Rappelons que l'Ordonnance de l'Intendant de Languedoc, du 16 mars 1728 avait fixé la taille minimum du soldat de la milice à 5 pieds soit 1,62 m. En conséquence, les jeunes gens dont la taille est inférieure à 5 pieds ne figurent pas sur les listes proposées pour le tirage au sort.

calculée à partir d'un échantillon de 23400 conscrits âgés de 18 à 20 ans s'établissait à **1,7233 m**⁽⁷⁾.

Quelle est-elle à l'heure actuelle, en notre fin de siècle ? Nous l'ignorons. Une chose est sûre, en tout cas, on peut affirmer sans crainte de se tromper que la stature des jeunes Mervillois de 1995 n'a rien de comparable à celle de leurs lointains ancêtres de l'époque du Premier Empire.

Gilbert FLOUTARD

⁽⁷⁾ D'après une communication faite à l'Académie des Sciences de Paris, par 5 anthropologues généticiens parmi lesquels figure le professeur Albert Jacquard, le 12 septembre 1977.